

N° 24– 25 janvier 2019

District Haute-Vienne**Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des**Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

**COUPE HAUTE-VIENNE FUTSAL SENIOR FEMININE :
ST VICTURNIEN VAINQUEUR**

La Coupe de la Haute-Vienne Féminines de Futsal a eu lieu le dimanche 13 janvier 2019 au gymnase de BONNAC LA COTE.

8 équipes étaient présentes et c'est ST VICTURNIEN qui a remporté cette coupe.

Excellente ambiance comme tous les ans!

Remerciements à la Mairie et au club de football de BONNAC LA COTE, ainsi qu'aux bénévoles du district.

Agenda

Lundi 28 janvier 2019 à 17H00 :
Féminines

Mardi 29 janvier 2019 à 18H30 :
Réunion des responsables U9

Mercredi 30 janvier 2019 à 18H30 :
Réunion des responsables U7

Jeudi 31 janvier 2019 à 18H30 :
Appel

**Sommaire:**

Procès-verbaux : p 2 à 13
- Compétitions /coupes seniors –
Jeunes - Féminines – Arbitrage –
Ethique

Partenaires : p 14

Rédactionnel : p 15 à 16

REPORT DES RENCONTRES

En raison des conditions météorologiques défavorables passées et à venir, la circulation pouvant être difficile, le District de Football de la Haute-Vienne décide d'annuler et de reporter à une date ultérieure toutes les rencontres départementales des championnats Seniors – Jeunes et Foot Animation - Féminines à 8 et à 11 – se jouant sur herbe comme sur synthétique prévues les 26 et 27 JANVIER 2019.

La compétition FUTSAL pour les U11 est maintenue.

Il est rappelé que les compétitions régionales sont gérées par la LFNA (championnats –
coups)



BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 50236.1 NIEUL (2) / PEYRAT DE BELLAC D3 POULE A DU 20/1/2019 (remis du 18/11/2018)

Arbitre : M. GUNDUZ Baykal

But marqué après 25 secondes de jeu.

Buteur : M. CAMARA Alseny

Vainqueur : AS NIEUL (2)

POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 23 JANVIER 2019

PV N. 24

PRESENTS : MM. PRINSAUD - FRUGIER - GASCHET (CDA) - GIRAUD - BALLOUFAUD – ROUDIER - ZABALETA

EXCUSE : M. VILLEGER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

RAPPEL FMI :

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT ÉPENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.



SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :

MATCH N. 50140.2 ST LEONARD DE NOBLAT (2) JS LAFARGE (2) D2 POULE B DU 2/2/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 2 Février 2019 à 19 H à ST LEONARD DE NOBLAT – Stade Raymond Poulidor

D2 POULE B :

Suite au mail de Mme LEVEQUE – Secrétaire FCCO, l'équipe FCCORADOUR SUR VAYRES jouera ses matches suivants à domicile sur le stade Antoine Prévost à ORADOUR SUR VAYRES :

- N. 50141.2 FCCO / ROCHECHOUART du 3/2/2019 – 15 h
- N. 50153.2 FCCO / NEXON du 3/3/2019 – 15 H
- N. 50171.2 FCCO / LA ROCHE L'ABEILLE du 7/4/2019 – 15 h
- N. 50186.2 FCCO / ST LEONARD DE NOBLAT (2) du 28/4/2019 – 15 H
- N. 50196.2 FCCO / ST LOUIS/VAL du 12/5/2019 – 15 H
- N. 50135.2 FCCO / EYMOUTIERS du 26/5/2019 – 15 H

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

MATCH N. 50645.1 VEYRAC (3) / US ST MATHIEU D4 POULE C DU 2/12/2018

Arbitre : M. LALAY Jean-Philippe (bénévole)

Vu la décision de la commission de discipline en date du 17/1/2019 qui a décidé de donner match à rejouer.

La commission gestion des championnats seniors / coupes :

- Se conforme à cette décision
- Dit match à rejouer le 17 Février 2019 à 15 H à VEYRAC

D4 POULE C :

Suite au mail de Mme LEVEQUE – Secrétaire FCCO, l'équipe FCCORADOUR SUR VAYRES jouera ses matches suivants à domicile sur le stade Antoine Prévost à ORADOUR SUR VAYRES :

- N. 50603.2 FCCO (2) / ROCHECHOUART(2) du 3/2/2019 – 13 h
- N. 50615.2 FCCO (2) / VAYRES du 3/3/2019 – 13 H
- N. 50633.2 FCCO (2) / VEYRAC (3) du 7/4/2019 – 13 H
- N. 50648.2 FCCO (2) / ORADOUR SUR GLANE (2) – 13 H
- N. 50658.2 FCCO (2) / ST VICTURNIEN du 12/5/2019 – 13 H

SENIORS DEPARTEMENTAL 5 :

MATCH N. 50921.1 ST AMAND MAGNAZEIX (2) / NANTIAT (4) D5 POULE A DU 20/1/2019 (remis du 18/11/2018)

Vu les précisions portées sur le mail de ST AMAND MAGNAZEIX

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de ST AMAND MAGNAZEIX (2)
- Enregistre le résultat suivant :

NANTIAT (4) : 3 (3 points) ST AMAND MAGNAZEIX (2) : 0 (-1 point)

Amende de 75 € au club de ST AMAND MAGNAZEIX pour son 2^{ème} forfait.



MISE A JOUR DU CALENDRIER :

MATCHES A JOUER LE 27 JANVIER 2019

A 15 H :

D2 :

POULE A :

- N. 50126.1 VEYRAC / ASPTT LIMOGES du 9/12/2018

D3 :

POULE B :

- N. 50321.1 BONNAC LA COTE / FEYTIAT (3) du 9/12/2018

POULE D :

- N. 50459.1 SOLIGNAC (2) / NEXON (2) du 5/1/2019 (remis du 16/12/2018) : S. 26 janvier 2019 à 20 H

D4 :

POULE B :

- N. 50588.1 RAZES / DIABLES BLEUS BERSAC du 9/12/2018

POULE C :

- N. 50657.1 ST BRICE (3) / VAYRES du 16/12/2018

MATCHES A JOUER LE 17 FEVRIER 2019

A 15 H :

D2 :

POULE B :

- N. 50173.1 CONDAT SUR VIENNE / NEXON du 20/1/2019 (remis du 18/11/2019)

D3 :

POULE C :

- N. 50367.1 AUREIL/EYJEAUX / LA CROISILLE/LINARDS DU 20/1/2019 (remis du 17/11/2018) : S. 16 FEVRIER 2019 à 20 H
- N. 50368.1 FOOT SUD 87 (2) / CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) du 20/1/2019 (remis du 18/11/2018)
- N. 50371.1 CONDAT SUR VIENNE (2) / SUSSAC DU 20/1/2019 (remis du 18/11/2018) : à 13 H

D4 :

POULE B :

- N. 50565.1 NANTIAT (3) / PEYRILHAC du 20/1/2019 (remis du 18/11/2018)
- N. 50567.1 RAZES / ST PARDOUX du 20/1/2019 (remis du 18/11/2019)

POULE C :

- N. 50651.1 VAYRES / ST VICTURNIEN du 5/1/2019 (remis du 8/12/2018) : à rejouer le 16/2/2019 – 20 h
- N. 50645.1 VEYRAC (3) / US ST MATHIEU D4 POULE C DU 2/12/2018 : à rejouer

D5 :

POULE B :

- N. 50990.1 AUREIL/EYJEAUX (2) / FC BOISSEUIL (3) du 20/1/2019 (remis du 18/11/2018)

COUPES SENIORS :

Calendrier prévisionnel Coupes et Challenges :

- 1/16^{ème} de finale : 31 mars 2019
- 1/8^{ème} de finale : 21 avril 2019
- ¼ de finale : 1^{er} mai 2019
- ½ finales : 8 mai 2019
- Finale : Jeudi 30 mai 2019



COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

Les clubs qualifiés pour les 1/16^{ème} de finale sont les suivants :

R1 : CS FEYTIAT – JA ISLE – LIMOGES FC (2)

R2 : AS NIEUL – AMICALE FRANCO PORTUGAISE – SA LE PALAIS SUR VIENNE – AS AIXE SUR VIENNE

R3 : ABBSJLC – CA RILHAC RANCON – LIMOGES LANDOUGE FOOT – AS ST JUNIEN – US ST LEONARD DE NOBLAT – FC ST BRICE – LIMOGES ALOUETTE FCRG – AS PANAZOL – JS LAFARGE – LIMOGES ROUSSILLON – USECOUZEIX/CHAPTELAT

D1 : LIMOGES MAYOTTE – FOOT SUD 87 – US BEAUNE LES MINES – US SOLIGNAC – US BESSINES/MORTEROLLES – ES BEAUBREUIL

D2 : ANF87 – US NANTIAT – US LA ROCHE L'ABEILLE – ASPTT LIMOGES – FC VIGENAL

D3 : LIMOGES KURDES – LA GENEYTOUSE – ST JUST LE MARTEL

Le tirage au sort intégral se déroulera le :

MERCREDI 20 FEVRIER 2019

A 18 H 30

Au Siège du District de Football

En présence des clubs qualifiés.

CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER :

Les clubs qualifiés pour les 1/16^{ème} de finale sont les suivants :

FRATERNELLE FOOT – ORADOUR SUR GLANE – CIEUX VAULRY – ROCHECHOUART OC – ST MARTIN TERRESSUS – AS NEXON – ST JOUVENT – FC 2 VALLEES – US VEYRAC – FCCORADOUR SUR VAYRES – LA CROISILLE/LINARDS – LUSSAC LES EGLISES – SEREILHAC – ST PRIEST S/AIXE – USA COMPREIGNAC – CHAILLAC/SAILLAT – USA CONDAT SUR VIENNE – FC BOISSEUIL – FCCL – AS LADIGNAC LE LONG – US FEUILLARDIERS – LA JOYEUSE BUSSIERE POITEVINE – LA BAZEUGE – LE THEIL LES BILLANGES – AS AMBAZAC – US LE DORAT – CA ST VICTURNIEN – RSC ST PRIEST TAURION – PEYRAT DE BELLAC – CS PEYRILHAC – AS EYMOUTIERS – FC OCCITANE

Le tirage au sort intégral se déroulera le :

MERCREDI 20 FEVRIER 2019

A 18 H 30

Au Siège du District de Football

En présence des clubs qualifiés.

Les clubs suivants encore qualifiés en Coupe de la Haute-Vienne ne pouvant plus participer en Challenge du District seront remboursés de leur engagement (54 €) :

ASPTT LIMOGES – ANF87 – US NANTIAT – US BESSINES/MORTEROLLES – US SOLIGNAC – US LA ROCHE L'ABEILLE – LA GENEYTOUSE – FC VIGENAL – LIMOGES KURDES – FOOT SUD 87 – US BEAUNE LES MINES.

CHALLENGE DES RESERVES :

Les 26 clubs qualifiés pour le tour de régularisation du dimanche 31 mars 2019 à 15 H ou le Samedi 30 mars 2019 à 20 H sont :

Poule A : JA ISLE (3) – SA LE PALAIS SUR VIENNE (2)

Poule B : AS PANAZOL (2) – USECOUZEIX/CHAPTELAT (2)

Poule C : LIMOGES ROUSSILLON (2) – CA RILHAC RANCON (2)

Poule D : AS AIXE SUR VIENNE (3) – VERNEUIL SUR VIENNE (2)

Poule E : ES BEAUBREUIL (2) – JS LAFARGE (2)



Poule F : FOOT SUD 87 (2) / US ST LEONARD DE NOBLAT (2)

Poule G : CS FEYTIAT (3) – CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2)

Poule H : AS ST JUNIEN (2) – ST LOUIS/VAL (2)

Poule I : FC VIGENAL (2) – ASPTT LIMOGES (2)

Poule J : US LA ROCHE L'ABEILLE (2) – FC OCCITANE (2)

Poule K : OC ROCHECHOUART (2) – SC SEREILHAC (2)

Poule L : FC 2 VALLEES (2) – ST PRIEST S/AIXE (2)

Poule M : RSC ST PRIEST TAURION (2) – ST JUST LE MARTEL (2)

Le tirage au sort aura lieu le 20 Février 2019 en commission.

CHALLENGE GEORGES VAR :

Le tirage au sort du Tour de Régularisation aura lieu le 20 Février 2019 en commission.

Matches à jouer le 31 mars 2019.

Clubs engagés :

AZAT LE RIS – DIABLES BLEUS BERSAC – CHAMPNTERY – DROUX – FOLLES – FROMENTAL – LA JONCHERE/ST MAURICE – LA MEYZE – LA PORCHERIE – LES GRANDS CHEZEAUX – MOISSANNES – ES N.M. – AS RAZES – LES EPIS DE ROYERES – ST GEORGES LES LANDES – AS ST HILAIRE LES PLACES – ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF – US ST MATHIEU – ST MAURICE LES BROUSSES – ST PARDOUX – ST SORNIN LEULAC – US VAYRES – ELAN SPORTIF

Les clubs suivants – encore qualifiés en Challenge du District – ne pouvant plus rentrer en Challenge Georges VAR seront remboursés de leur engagement (54 €) :

CIEUX VAULRY – ST MARTIN TERRESSUS – ST JOUVENT – CHAILLAC/SAILLAT – FCCL – LE THEIL LES BILLANGES – LA JOYEUSE BUSSIERE POITEVINE – LA BAZEUGE – CS PEYRILHAC.

DIVERS :

APPEL A CANDIDATURES È COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

Les clubs désirant organiser les ½ finales ou la Finale de la Coupe de la Haute-Vienne peuvent faire acte de candidatures par courriel au district.

½ Finales : 7 et 8 mai 2019

Finale : Jeudi 30 mai 2019.

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 22 JANVIER 2019
PV N. 16

PRESENTS : MM. VERGONZANNE – CASSAT – PIRRON – THARAUD – SEJOTTE

EXCUSES : MM. BARRAT – PLEINEVERT



CHAMPIONNATS U17 - U15

Ci-dessous le calendrier de la 2^{ème} phase championnat 2018/2019

Date	12/01	19/01	26/01	02/02	09/02	16/02	23/02	02/03	09/03	16/03	23/03	30/03	06/04
U17 Niv 1		xxxxxx	J1	Coupe	J2	MR	MR	Coupe	J3	J4	MR	J5	J6
U17 Niv 2		xxxxxx	J1	Coupe	J2	MR	MR	Coupe	J3	J4	MR	J5	J6 R1
U15 Niv 1		xxxxxx	J1	Coupe	J2	MR	MR	Coupe	J3	J4	MR	J5	J6
U15 Niv 2		xxxxxx	J1	Coupe	J2	MR	MR	Coupe	J3	J4	MR	J5	J6 R1
U19			J10		J11				J12	J13		J14	J15

Date	13/04	20/04	22/04	27/04	01/05	04/05	08/05	11/05	18/05	25/05	30/05	01/06	08/06
U17 Niv 1	Coupe	MR		Coupe	MR	J7		J8	MR	J9			Coupe
U17 Niv 2	Coupe	MR		Coupe	MR	J7 R2		J8 R3	MR	J9 R4		J10 R5	Coupe
U15 Niv 1	Coupe	MR		Coupe	MR	J7		J8	MR	J9			Coupe

CHAMPIONNAT U 17 È 2 ème phase

Suite au mail de Creuse Pole Sud en date du 11 janvier :

La Commission,

- Prend note du retrait de leur engagement (forfait)
- Transmet le dossier au District de la Creuse pour réponse au club et suite à donner.

Amende de 52 € au club Creuse Pole Sud (552608) pour forfait après parution des calendriers.

Les Clubs devant rencontrer cette équipe (U17 D2 Ple B) seront « Exempts » lors des journées fixées au calendrier.



CHANGEMENT de Terrain et/ ou Horaire

Match N° 52033 1 RILHAC RANCON 2 / Fg2000 AUZANCES 1 U17 D2 Poule A du 26/01/2019

Vu l'accord des deux clubs en date du 21 janvier 2019

La rencontre se jouera à **15h** sur le terrain de CASSEPIERRE

CHAMPIONNAT U 15 ó 2ème phase

CHANGEMENT de TERRAIN et / ou HORAIRE :

Match N° 52154 1 E Solignac Bosmie 2 / E FeuillarFcco Serei2 U15D2 Poule C du 26/01/2019

La rencontre se jouera à **13h** sur le terrain de **Bosmie**

Match N° 52080 1 E Lagnac St Yrieix 1 / AFPort Le Palais 2 U15 D1 du 26/01/2019

La rencontre se jouera à **15h** sur le terrain de **Lagnac**

COUPES U19 U17 et U15 (principales et consolantes)

COUPE U19 CHALLENGE JEAN ROCHE :

1/4 de FINALE du 19 Janvier 2019

Match N°3 : GJEFPN 1 / ST LEONARD DE NOBLAT 1

Suite au contact téléphonique du club de St Léonard du 19 janvier indiquant que l'équipe déclarait forfait pour cette rencontre :

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

-

GJEFPN 1: 3 ST LEONARD 1: 0

- Dit l'équipe GJEFPN 1 qualifiée pour le prochain tour.

Amende de 37 € au club de St Léonard de Noblat (517419) pour forfait en coupe.

COUPE CONSOLANTE U 17

PREMIER TOUR DU 02 FEVRIER 2019 :

Match 1: SAINT JOUVENT NANTIAT / OCCITANE

Match 2: ES BEAUBREUIL 2 / PANAZOL

Match 3: ALOUETTE FCRG / FUN87GJ

Match 4: BOSMIE CHARROUX / LIMOGES LAFARGE

Match 5: E. FCCO 2 VALLEES SEREILHAC / RILHAC RANCON 2

Match 6: E. BESSINES ANF FRAT / E. Saint LEONARD Saint JUST FOOT SUD

**COUPE U 15 CHALLENGE ROGER LEGER****TROISIEME TOUR DU 02 FEVRIER 2019**

Match 1: ISLE CONDAT1 / LIMOGES FC1

Match 2: LIMOGES FC2 / AIXE SUR VIENNE 1

Match 3: E.ANF BESSINES / E.BONNAC BEAUNES

Match 4: E.SAINT LEONARD SAINT JUST / FUN 87 GJ

Match 5: AIXE SUR VIENNE 2 / ISLE 2

COUPE CONSOLANTE U 15**DEUXIEME TOUR DU 02 FEVRIER 2019 :**

Match 1: LIMOGES LAFARGE / E.SAINT JUNIEN VAL DE VIENNE 1

Match 2: E. SAINT LEONARD SAINT JUST 2 / VEYRAC

Match 3: OCCITANE / AMBAZAC

Match 4: PANAZOL / E. LADIGNAC SAINT YRIEIX

Match 5: E.CHATEAUNEUF NEUVIC / E. SAINT JUNIEN VAL DE VIENNE 2

Match 6: FOOT SUD 87 / LIMOGES LANDOUGE FOOT

Match 7: GJEFPN / E. SOLIGNAC BOSMIE

Match 8 : AFP LE PALAIS / ES BEAUBREUIL

FINALES COUPES DEPARTEMENTALES JEUNES**Modification calendrier**

Les finales Coupes Jeunes se joueront le samedi 08 Juin 2019

La Commission prend note du courrier de l'Entente Ladignac St Yrieix concernant les Finales de Coupes de Jeunes en précisant que cette organisation comprend également la Finale U19.

Les clubs intéressés pour recevoir ces finales peuvent faire acte de candidature auprès du District avant le lundi 28 Janvier 2019

L'animateur de la Commission
Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de la Commission
GUY THARAUD



COMMISSION FOOTBALL FEMININ

REUNION DU 21 JANVIER 2019

P.V. N°22

PRÉSENTS : MME MUHLEBACH – MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - DEFAYE - RAMPNOUX - DUPUY

EXCUSES : MMES GARESTIER – NOIRE – M. THARAUD

Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.

CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11

MATCH N° 50793.2 ENT ST LEONARD/FOOT SUD87/AUREIL-EYJEAUX (1) / A.F.P. (1) DU 20/01/2019

Suite au courriel du club de l'A.F.P. du 19 janvier 2019,

La Commission :

- Constate le forfait de l'A.F.P. (1)
- Enregistre le forfait général de l'A.F.P. (1)
- Enregistre le résultat suivant :

ENT ST LEONARD/FOOT SUD87/AUREIL-EYJEAUX (1) : 3 (3 pts) / A.F.P. (1) : 0 (-1 pt)

Le club de l'A.F.P. sera débité de la somme de 26€ pour son 3^{ème} forfait (Forfait Général).

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH

REUNION DU 21 JANVIER 2019

P.V. N°23

PRÉSENTS : MME MUHLEBACH – MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - DEFAYE - RAMPNOUX - DUPUY

EXCUSES : MMES GARESTIER – NOIRE – M. THARAUD

Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.

**Championnat à 8 È 2^{nde} phase****D2 È poule B****MATCH N°51974.01 ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1) / ST HILAIRE LES PLACES (1) DU 20/01/2019**

Suite au mail du club de LA FRATERNELLE en date du 21 janvier 2019,

La Commission :

- Constate le forfait de ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1)
- Enregistre le résultat suivant :

ENT FRATERNELLE/AMBAZAC (1) : 0 (-1 pt) / ST HILAIRE LES PLACES (1) : 3 (3 pts)

- Débite le club de la FRATERNELLE de la somme de 20€ pour son 1er forfait.

MATCH N°51975.01 LA GENEYTOUSE (1) / A.F. PORTUGAIS (2) DU 20/01/2019

Suite au forfait général de l'équipe1 de l'A.F. PORTUGAIS (Interdistrict D1 à 11),

La Commission :

- Constate le forfait général de l'A.F. PORTUGAIS (2)
- Enregistre le résultat suivant :

LA GENEYTOUSE (1) : 3 (3 pts) / AF Portugais (1) : 0 (-1 pt)

Afin que les licenciées féminines de l'A.F.P. puissent continuer à pratiquer le football, la Commission décide, exceptionnellement, de les autoriser à poursuivre la fin du championnat à 8 D2 poule B.

La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION RESTREINTE du 21/01/2019

PV n°4

PRESENTS : MM. DOUCET – BOUSSELY – GASCHET – LAUMONIER – PINARDON - PLEINEVERT

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Match N° 51800.1 LA BAZEUGE È RAZES CHALLENGE DU DISTRICT MARCEL PAILLER DU 14/10/2018****Arbitre : M. BOUARD William**

Vu la décision de la commission de discipline du 6/12/2018 qui nous est transmise,

La Commission d'Arbitrage:

- prend note de cette décision.

MATCH N° 51308.2 E. FEUILLARDIERS/FCCO/SEREILHAC (2) È FC DES 2 VALLEES (1) U15**DEPARTEMENTAL 2 (NIVEAU 2) PHASE 1 POULE B DU 8/12/2018****Arbitre : M. KAHLAOUI Majid**

Vu le mail de l'arbitre mentionnant qu'il s'est déplacé au stade et a constaté l'absence des 2 équipes à l'heure prévue de la rencontre

Vu le PV n°14 de la Commission gestion des compétitions jeunes du 18/12/2018 qui confirme le report de la rencontre suite à un arrêté municipal et nous transmet le dossier pour régularisation des frais d'arbitrage.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement, d'un montant de 40,00 €uros (Forfait), soit réglée par la caisse des intempéries du district de Football conformément à l'article 18 des règlements généraux de la LFNA pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

MATCH N° 50935.1 AS BONNAC LA COTE (2) È COMPREIGNAC USA (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 5 POULE A DU 13/01/2019**Arbitre : M. GASSANT Johnson**

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par les 2 équipes

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 49,00 €uros, soit débités par moitié à chaque club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

MATCH N° 50850.1 AF PORTUGAIS (1) - LIMOGES FC (2) FEMININES D1 INTERDISTRICT A 11 / 19-23-87, POULE O DU 13/01/2019**Arbitre : M. DIOUF Modou Aliou**

Vu le mail de l'arbitre mentionnant qu'il s'est déplacé au stade et a constaté l'absence des 2 équipes à l'heure prévue de la rencontre

Vu le PV n° 20 de la Commission Football Féminin du 13/01/2019 confirmant le forfait de l'équipe de l'AF PORTUGAIS.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, d'un montant de 16,00 €uros soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre conformément à l'article 19 des règlements généraux de la LFNA..
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



**MATCH N° 52264.1 LIMOGES LANDOUGE F (1) È E. ISLE JA/CONDAT (1) COUPE U15 DEPARTEMENTAL
2EME TOUR POULE UNIQUE DU 19/01/2019**

Arbitre : M. BOTELE LOMAMI Henry

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par les 2 équipes

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 40,00 €uros (Forfait), soit débités par moitié à chaque club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51054.1 SEREILHAC (2) È COGNACOIS FCCL (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 5 POULE C DU
20/01/2019**

Arbitre : M. BUGIER Thierry

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par les 2 équipes

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 61,00 €uros, soit débités par moitié à chaque club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

Le Président

Daniel DOUCET

Le Secrétaire

Bernard LAUMONIER

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ETHIQUE

REUNION DU 19/12/2018

PV N°2

PRESENTS : MM. VERGONZANNE - GAUTHIER - MASSY - MARSAC

EXCUSES : MM. CHIROL - MAGUER

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 02/10/2018. RAS :
compte-rendu adopté.
- 2) Examen des fiches d'observation de 8 rencontres d'Octobre, Novembre et Décembre.

La prochaine réunion aura lieu à une date à préciser en Janvier.

Le Secrétaire,

J.M. MASSY



PARTENAIRES DU DISTRICT





LE POINT EN CHAMPIONNAT

DEPARTEMENTALE 1 LE CAVALIER SEUL DE PANAZOL(B)

PANAZOL (B) poursuit sa marche en tête de cette poule après sa belle victoire sur le terrain de FOOT SUD par 2 à 0. BEAUBREUIL, dans un match très offensif, a battu son voisin RILHAC RANCON (B) par 5 à 4. L'OCCITANE a subi une lourde défaite face à BESSINES par 4 à 1. SOLIGNAC et MAYOTTE dans un duel de mal classés ont partagé les points : 2 à 2. BEAUNE LES MINES s'est incliné face à AIXE (C) par 4 à 2. Enfin, ISLE (C) et AMBAZAC n'ont pu se départager : 1 à 1.

DEPARTEMENTALE 2 POULE A LE VIGENAL FC BIEN SUR

Le leader VIGENAL FC a été accroché à l'ANF mais s'est imposé par 4 à 3. Le PALAIS (B) est allé battre BESSINES (B) par 3 à 1. L'ASPTT LIMOGES et VERNEUIL (B) se sont séparés sur un score parité 2 à 2. NANTIAT n'a fait qu'une bouchée du DORAT en allant s'imposer par 8 à 2. LE ROUSSILLON (B) et ST JUNIEN (B) n'ont pu se départager 2 à 2. Enfin, victoire de ST VICTURNIEN sur le terrain de VEYRAC par 1 à 0.

POULE B LA BONNE OPERATION DE LAFARGE (B)

En allant battre ST BRICE (B) par 1 à 0, le leader LAFARGE (B) a fait une bonne opération. LA ROCHE L'ABEILLE, le second, a dû s'employer pour vaincre le FCCO par 3 à 2. ST LEONARD (B) a battu FC 2 VALLEES par 4 à 1 tout comme BOISSEUIL face à ROCHECHOUART sur le score identique de 4 à 1. La STLOUIS/VAL s'est incliné face à EYMOUTIERS par 1 à 0. La rencontre CONDAT - NEXON a été reportée.

DEPARTEMENTALE 3 POULE A COMPREIGNAC SANS PROBLEME

Le leader COMPREIGNAC n'a eu aucune difficulté pour triompher de BELLAC/BERNEUIL (B) par 5 à 1. La FRATERNELLE a fait de même face à ST AMAND MAGNAZEIX par 7 à 0. LUSSAC LES EGLISES a dû s'employer pour triompher à NANTIAT (B) par 3 à 2. BEAUNE (B) a largement battu ST BONNET DE BELLAC par 6 à 0. MAGNAC LAVAL a subi une lourde défaite face à BESSINES (C) par 9 à 0. Victoire enfin de NIEUL (B) face à PEYRAT de BELLAC par 4 à 3.

POULE B STATU QUO EN TETE

L'USECC (B) a battu sur BONNAC LA COTE par 4 à 1 et conserve le fauteuil de leader. Son suivant ST PRIEST TAURION a largement vaincu RILHAC RANCON (C) par 8 à 0. L'ALOUETTE (B) a triomphé de LAFARGE (C) par 2 à 1. Score de parité entre FEYTIAT (C) et KURDES LIMOGES : 2 à 2. Le PALAIS (C) a triomphé de ST GENCE par 3 à 1. Large victoire du PALAIS (C) face à AMBAZAC (B) par 4 à 0.

POULE C LA GENEYTOUSE SANS PROBLEME

Très large victoire du leader la GENEYTOUSE sur le terrain de LADIGNAC par 6 à 1. BEAUBREUIL (B) s'est incliné face à BOSMIE par 4 à 2. Enfin match nul entre ISLE (D) et l'AFP (B) 1 à 1. Toutes les autres rencontres ont été remises à savoir AUREIL/EYJEAUX – LA CROISILLE/LINARDS, CONDAT (B) / SUSSAC, FOOT SUD (B) – CHATEAUNEUF/NEUVIC (B).



**POULE D
LES FEUILLARDIER BATTUS**

Le leader les FEUILLARDIERS s'est incliné sur son terrain face à ORADOUR/GLANE par 2 à 1. ST JUNIEN (C) et NEXON (B) ont fait match nul 2 à 2, tout comme VERNEUIL (C) et VEYRAC (B) sur le même score. FLAVIGNAC a subi la loi de LIMOGES LANDOUGE (B) par 4 à 1. Victoire de SEREILHAC face à ST LOUIS VAL (B) par 3 à 1 tout comme ST PRIEST SOUS AIXE face à SOLIGNAC (B) par 2 à 0.

**DEPARTEMENTAL 4
POULE A
STGEORGES LES LANDES ACCROCHE**

Le leader, ST GEORGES LES LANDES, n'a pu faire mieux que match nul sur le terrain de DROUX 2 à 2. Match nul également entre BELLAC/BERNEUIL (B) et le DORAT (B) 1 à 1, ainsi que PEYRAT DE BELLAC (B) et LA BAZEUGE 1 à 1. L'ESNM a battu Beaune (C) par 2 à 1. LES GRANDS CHEZEAUX se sont inclinés à domicile face à l'ANF (B) par 5 à 2. Victoire également de BUSSIERE POITEVINE sur le terrain de LUSSAC LES EGLISES par 3 à 0.

**POULE B
ST JOUVENT S'IMPOSE A BERSAC**

Dans le match au sommet de cette poule, c'est ST JOUVENT qui est allé battre BERSAC par 3 à 2. Victoire ST SORNIN sur le terrain d'AMBAZAC (C) par 5 à 3. FROMENTAL a partagé les points avec CIEUX : 1 à 1. Les matchs NANTIAT (C) - PEYRILHAC et RAZES – ST PARDOUX ont été remis.

**POULE C
LE FCCL LARGEMENT**

Le leader le FCCL s'est imposé largement face à ROCHECHOUART (B) par 6 à 0. CHAILLAC a subi la loi de ST MATHIEU en s'inclinant par 2 à 0, tout comme ORADOUR/GLANE (B) face à FC 2 VALLEES (B) par 1 à 0. VAYRES est allé battre l'ASPTT LIMOGES par 5 à 1. ST VICTURNIEN (B) s'est également incliné face à ST BRICE (C) par 3 à 1. Enfin, match nul entre VEYRAC (C) et le FCCO (B) : 2 à 2.

**POULE D
L'ELAN SPORTIF TOUJOURS EN TETE**

Après sa victoire face à MOISSANNES par 3 à 1, l'ELAN SPORTIF compte toujours un point d'avance sur son suivant ST MARTIN TERRESSUS, vainqueur de ST PRIEST TAURION (B) par 2 à 0. EYMOUTIERS (B) a subi la loi de LA CROISILLE/LINARDS (B) par 3 à 1. ROYERES est allé battre ST JUST LE MARTEL (B) par 2 à 1, tout comme LA GENEYTOUSE (B) qui est allé battre ST LEONARD (C) sur le même score. L'exempt était ST JULIEN LE PETIT.

**POULE E
LA ROCHE L'ABEILLE (B) AUGMENTE SON AVANCE**

En allant battre BOISSEUIL (C), l'un de ses poursuivants par 2 à 1, LA ROCHE L'ABEILLE a augmenté son avance. ST HILAIRE LES PLACES, le 2^{ème}, n'a pu faire mieux que match nul à ST PRIEST SOUS AIXE (B) : 1 à 1. L'ALOUETTE (C) a largement battu LA MEYZE par 5 à 2. FOOT SUD (C) est allé battre BOSMIE (B) par 4 à 2. Score identique pour l'USECC (C) face à COUSSAC BONNEVAL : 4 à 2. LAFARGE (C) et SLOUIS/VAL (C) ont fait match nul : 1 à 1.

**L'Animateur,
Clarisse ROUGIER**